



Le 4 juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

CONTRATS

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PERSONNES AYANT UN HANDICAP

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

L'hon. M^{me} Miles

PETITES ENTREPRISES

M. Monahan

L'hon. M. Randall

M. Monahan

L'hon. M. Randall

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Holt

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Holt

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Holt

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

LOBBYISTES

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

[Original]

CONTRATS

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Madame la présidente, vendredi dernier, la première ministre a répondu, avec l'aide du ministre des Finances, aux questions portant sur ses anciens patrons de l'époque où elle travaillait au sein du Cabinet du premier ministre Gallant et sur leur lien avec le gouvernement libéral actuel dans le cadre de leurs activités de lobbying. Aujourd'hui, j'aimerais poser des questions portant sur l'ancien patron de la première ministre, Jordan O'Brien, chef de cabinet sous l'ancien gouvernement Gallant, et sur les liens, sous la forme de contrats de formation, qui rattachent son cabinet à la première ministre et à son gouvernement, ce dont nous avons pris connaissance par suite d'une demande d'accès à l'information.

Le 2 novembre, la première ministre a été assermentée. Le 11 novembre, le Cabinet de la première ministre a envoyé à tous les ministres du gouvernement Holt un courriel indiquant qu'ils devaient payer une formation sur les mêlées de presse dispensée par Porter O'Brien et s'y présenter le 13 novembre. La première ministre indiquerait-elle à la Chambre si le contrat a été attribué sans mise en concurrence ou dans le cadre d'un processus concurrentiel? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le cabinet en question, soit Porter O'Brien, figure sur la liste d'offres permanentes du gouvernement. Conformément aux modalités en vigueur à Services Nouveau-Brunswick, nous avons fait notre choix parmi les compagnies qui avaient préalablement été approuvées et dont le nom figurait sur la liste d'offres permanentes pour le type de travail en question.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci encore une fois, Madame la présidente. Vendredi, le ministre des Finances était debout pour répondre à des accusations qui n'ont jamais été portées. À des fins de transparence totale, j'aimerais le relancer aujourd'hui à l'égard de la question de la formation et du lobbying. Selon le calendrier du Cabinet de la première ministre, lequel a été envoyé par courriel, le ministre devait recevoir sa formation dispensée par Porter O'Brien le mercredi 13 novembre, de 8 h à midi. Le ministre confirmerait-il qu'il s'est présenté à la formation sur les médias? Merci.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. J'ai

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

effectivement reçu un peu de formation sur les médias. Je n'ai pas les dates exactes à mon calendrier. Je ne retiens pas toutes les réunions que j'ai toutes les demi-heures. Je me souviens effectivement d'avoir reçu une formation sur les médias à un certain moment. Pour ce qui est de la date et de l'heure exacte de celle-ci, je n'en suis pas sûr.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, Madame la présidente. Je n'ai fait que demander au ministre une confirmation à cet égard, et c'est bien. Je lui suis reconnaissant de sa réponse.

En ce qui concerne le registre des lobbyistes, nous faisons observer que, le 19 novembre, soit seulement quelques jours plus tard, et à nouveau le 21 novembre, un lobbyiste de Porter O'Brien comptait faire du lobbyisme auprès du ministre des Finances. Le ministre confirmerait-il qu'il a rencontré le lobbyiste? Était-ce la même personne qui a fourni la formation sur les médias? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, je dirais au député d'en face que je crois comprendre qu'il a une question, mais elle n'est pas très détaillée. Je ne suis pas sûr du sujet de la question. J'imagine que... Le député a dit qu'une personne inscrite au registre des lobbyistes a eu l'intention de me rencontrer. Je ne sais pas à quel sujet, ni pour quelle raison.

Pour en revenir à vendredi dernier, puisque j'ai la parole, je tiens à apporter des précisions quant à la centrale au gaz d'Énergie NB ou, comme l'a formulé le député, la centrale au gaz secrète qui sera possiblement construite dans le Sud. Je veux rappeler au député que la demande de propositions à cet égard a été lancée par Énergie NB bien plus tôt dans l'année, alors que les gens d'en face étaient encore au pouvoir. Je ne sais donc pas où est le secret. Les demandes de propositions n'apparaissent pas comme par magie. Elles sont préparées bien à l'avance. Le tout a été réalisé pendant le mandat du gouvernement précédent. Il n'y a aucun secret à cet égard. Il est incorrect de la part du député de tenir des propos du genre.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà l'argent des contribuables à l'oeuvre, à faciliter la digression inspirée par les médias. Voilà justement le résultat de la formation sur les médias. Merci, Madame la présidente.

Le 13 février, un autre courriel a été envoyé par le Cabinet de la première ministre, un courriel informant sept ministres de la tenue d'une autre séance de formation sur les médias offerte par Porter O'Brien. Dans le courriel, l'expéditeur a décrit l'objectif de la formation additionnelle comme suit : faire en sorte que, en matière de communication, nous ramions tous dans la même direction. Le ministre des Finances fait partie des sept ministres convoqués à la séance additionnelle d'aviron. Des séances de groupe et des séances individuelles ont été mentionnées. Le ministre des Finances indiquerait-il s'il a

Questions orales

reçu la formation additionnelle? S'agissait-il d'une séance de groupe, ou a-t-il eu besoin de suivre une formation individuelle dispensée par Porter O'Brien pour qu'il rame dans la bonne direction? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Il est intéressant que mon calendrier soit en discussion ce matin. Je ne crois pas avoir pu assister à la séance parce que j'ai été convoqué à une réunion d'urgence portant sur un autre sujet. Non, je n'ai pas pu y assister.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. La première ministre aurait-elle l'obligeance, à des fins de transparence totale et de mise en contexte, de confirmer les renseignements suivants? En octobre 2014, Brian Gallant a été assermenté à titre de premier ministre. En mars 2015, la première ministre a été nommée par le premier ministre de l'époque, M. Gallant, à titre de chef des relations avec les entreprises au sein du Secrétariat du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick et a simultanément servi à titre de conseillère principale en développement économique du premier ministre provincial libéral. En septembre 2017, le poste a été réaffecté au Cabinet du premier ministre, lequel l'a désigné comme étant non visé par les restrictions quant à l'activité politique, ce qui a permis à la première ministre actuelle de se présenter aux élections de 2018. La première ministre aurait-elle l'obligeance de confirmer que les renseignements sont exacts? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il y a des incohérences dans les renseignements mentionnés. J'ai été engagé dans le cadre d'un processus concurrentiel. Une offre d'emploi a été affichée en ligne. De nombreuses personnes ont postulé l'emploi. Knightsbridge Robertson Surette a participé au processus en tant qu'agence de recrutement externe. J'ai été choisie par la suite comme chef des relations avec les entreprises au sein du Secrétariat du Conseil de l'emploi, un poste de fonctionnaire limité dans son activité politique qui, à l'époque, relevait de la greffière. J'ai exercé le rôle de mars 2015 jusqu'à mon départ en congé de maternité à l'automne de 2017. Je dois vérifier la date de la naissance de ma troisième fille.

Je n'ai pas exercé simultanément le rôle de — je ne sais pas ce que vous avez dit — conseillère principale en développement économique. J'ai travaillé seulement en tant que fonctionnaire limitée dans son activité politique jusqu'à la période de mon départ en congé de maternité. C'est alors que mon contrat a été transféré, ce qui fait en sorte que, au retour de mon congé de maternité, j'aurais été considérée comme une personne ayant une activité politique et j'aurais perdu mon poste. J'ai essentiellement quitté mon poste en 2017 pour me lancer en politique.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

La question portait sur le fait que le contrat en question avait fait l'objet d'un transfert et était devenu un poste non restreint. La première ministre indiquerait-elle à la Chambre qui a approuvé ce transfert? Le chef de cabinet a-t-il approuvé ce transfert? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je peux aller vérifier les détails. Je crois qu'il y a eu une négociation entre la greffière et le chef de cabinet, car je devais renoncer à mon poste protégé sur le plan politique pour aller occuper, à mon retour du congé de maternité, un poste plus vulnérable sur le plan politique. Je crois que c'était la greffière et le chef de cabinet, mais il faudrait que je vérifie qui a signé le document et comment les choses se sont déroulées il y a sept ou huit ans.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je suis reconnaissante de la réponse, Madame la présidente. La première ministre pourrait peut-être nous dire aux fins du compte rendu qui était le chef de cabinet à l'époque. Merci.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Je crois que le chef de cabinet de l'époque était Jordan O'Brien. Lorsque je suis revenue de mon congé de maternité en octobre 2018, après les élections provinciales, j'ai passé un mois au Cabinet du premier ministre à travailler sur certaines relations avec le gouvernement fédéral lorsque Jordan O'Brien était le chef de cabinet.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Selon l'avis de convocation, la première ministre ne semble pas s'être présentée chez Porter O'Brien pour suivre une formation. Doit-on en déduire que la première ministre a estimé qu'elle n'avait pas besoin de formation, ou a-t-elle suivi la formation prévue chez Porter O'Brien dans le cadre d'une séance privée? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci. Je n'ai pas fait partie de la formation médiatique chez Porter O'Brien.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. La première ministre aurait-elle l'obligeance de dire à la Chambre si l'un de ses ministres a été convoqué, depuis février, chez Porter O'Brien pour une troisième période de formation visant à ramer dans la bonne direction? Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Il faudrait que j'aille vérifier le tout. Certains ministres ont participé à différentes formations médiatiques auprès de divers professionnels d'un certain nombre d'entreprises ; il faudrait donc que je vérifie si Porter O'Brien a travaillé une troisième fois avec certaines personnes après la date de février.

PERSONNES AYANT UN HANDICAP

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Au sein du caucus conservateur, nous croyons en la dignité inhérente à la responsabilité personnelle, au caractère sacré de l'unité familiale et à l'élimination des obstacles qui empêchent des gens du Nouveau-Brunswick de mener une vie stable et autonome. En raison de l'application continue de la politique sur le revenu du ménage par le gouvernement actuel, des personnes ayant un handicap et bénéficiaires de l'aide sociale sont pénalisées et obligées de choisir entre conserver leurs prestations et aller vivre avec un partenaire.

Madame la ministre du Développement social, comment le gouvernement peut-il justifier une politique qui punit les personnes ayant un handicap pour avoir noué des relations ou avoir cherché à obtenir un soutien affectif et financier au sein d'un ménage, surtout lorsque des défenseurs des droits de la personne ont clairement indiqué que cette politique portait atteinte aux principes d'autonomie et d'inclusion? De façon plus précise, quand le ministère s'engagera-t-il enfin à réformer ou à éliminer cette politique obsolète et discriminatoire afin que les personnes du Nouveau-Brunswick ayant un handicap puissent vivre tout en jouissant des mêmes libertés et en ayant les mêmes possibilités que toutes les autres personnes de la province?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie grandement la députée d'en face d'avoir soulevé la question. Comme la députée d'en face le sait, la question fait partie de mon mandat. Il s'agit d'un élément auquel nous nous sommes attaqués dès notre entrée en fonction. La députée d'en face a souligné que des groupes et des personnes venaient nous rencontrer et nous disaient : Ce n'est pas normal. Pourquoi en est-il ainsi depuis si longtemps? Nous sommes entièrement d'accord. Voilà pourquoi nous avons agi sans tarder. En ce moment, nous nous discutons avec nos partenaires communautaires et nos autres partenaires, des personnes ayant une expérience vécue. Nous examinons actuellement les examens comparatifs de ce qui se fait ailleurs afin de déterminer la meilleure voie à suivre. Nous travaillons avec nos partenaires à cet égard. Merci beaucoup encore à la députée d'en face. Je me réjouis à la perspective de pouvoir communiquer aux gens la forme que prendront les prochaines étapes à l'approche de l'automne.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Je vous remercie beaucoup de la réponse, Madame la ministre. Votre ministère prétend soutenir l'inclusion et la dignité des personnes ayant un handicap ; or, une telle politique vise à directement décourager l'établissement de relations stables entre partenaires et à pénaliser les personnes qui cherchent à bâtir une vie ensemble. Pouvez-vous citer un seul cas où le gouvernement a examiné la politique sur le revenu du ménage en consultation avec la communauté des personnes ayant un handicap? Dans l'affirmative, pourquoi a-t-on fait fi des appels répétés à la réforme?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie la députée d'en face. J'aimerais pouvoir répondre à la question de savoir pourquoi les appels à la réforme ont été ignorés. Cela fait de nombreuses années qu'ils le sont. Voilà pourquoi nous agissons maintenant. Nous voulons vraiment nous assurer de bien faire les choses pour les gens. Ils ne devraient pas être pénalisés. Les gens devraient avoir la possibilité de grandir, s'épanouir et de réussir ensemble de la façon qui leur convient le mieux. À l'heure actuelle, nous rencontrons régulièrement nos partenaires communautaires pour trouver la meilleure voie à suivre. Nous rassemblons les gens de nos communautés pour qu'ils ne soient pas pénalisés pour avoir cherché à s'épanouir et à vivre pleinement leur vie. Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie la députée d'en face.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Madame la présidente, la ministre a fait allusion à des examens comparatifs de ce qui se fait ailleurs. D'autres provinces du Canada ont-elles modernisé ou assoupli leurs politiques sur le revenu pour veiller à ce que les personnes ayant un handicap ne soient pas pénalisées en raison de leurs conditions de logement? Vous avez parlé de travailler avec les parties prenantes. Pouvez-vous me fournir des preuves précises sur lesquelles le ministère s'appuie pour continuer à appliquer le modèle obsolète? Pouvez-vous prendre l'engagement aujourd'hui d'entreprendre un examen complet et transparent de la politique sur le revenu du ménage au cours de l'année?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie la députée d'en face. Comme je l'ai dit précédemment, nous menons actuellement un examen comparatif de ce qui se fait ailleurs. L'examen se poursuit. Nous travaillons avec nos partenaires communautaires pour trouver la meilleure voie à suivre qui leur convient. Nous appliquons à cet égard le principe « Rien pour nous sans nous ». C'est le principe que nous appliquons à l'ensemble de nos politiques.

Je crois que la question posée par la députée d'en face était de savoir si je pouvais m'engager à entreprendre... J'ai oublié la formulation exacte.

(Exclamations.)

Questions orales

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Il était question d'un « examen transparent ». Madame la présidente, nous communiquerons les renseignements que nous aurons recueillis. Nous communiquerons les renseignements à nos partenaires communautaires, puis à nos partenaires. Merci.

PETITES ENTREPRISES

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Au Nouveau-Brunswick, environ 8 propriétaires de petites entreprises sur 10 exhortent le gouvernement à fournir des allègements fiscaux pour assurer la continuité des activités en cours. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante réclame une réduction du taux d'imposition des petites entreprises pour le faire passer de 2,5 % à 1,5 %, ce qui correspond au taux en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard, et une augmentation du seuil de revenu pour le taux d'impôt sur le revenu pour le fixer à 700 000 \$. Les mesures réclamées sont essentielles à la survie et à la croissance des petites entreprises, qui constituent l'épine dorsale de notre économie.

Les propriétaires de petites entreprises éprouvent des difficultés sans précédent, et ils ont besoin d'aide pour continuer à fournir leur apport à nos collectivités et à créer des emplois. Le gouvernement doit les écouter et prendre des mesures pour fournir l'aide nécessaire. Le ministre responsable d'Opportunités NB s'engagera-t-il à apporter les changements au cours du prochain exercice financier pour appuyer nos propriétaires de petites entreprises et assurer leur succès continu?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face. À Opportunités Nouveau-Brunswick, nous travaillons certainement pour mieux appuyer les entreprises du Nouveau-Brunswick. Bien entendu, nous avons un certain nombre de programmes. En partenariat avec le ministère des Finances, nous explorons également des façons de moderniser le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Le travail se poursuit.

Nous travaillons avec des petites entreprises et des entreprises d'un bout à l'autre de la province et communiquons avec elles pour déterminer leurs besoins. De quoi ont-elles besoin de la part du gouvernement? D'après ce que j'entends des entreprises de la province, l'appui qu'elles reçoivent d'Opportunités Nouveau-Brunswick pour relever les défis qui se posent après les six années pendant lesquelles les parlementaires du côté de l'opposition étaient au pouvoir est en fait l'appui dont elles ont besoin. J'entends parler de la façon dont les entreprises du Nouveau-Brunswick nouent des liens avec leurs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

partenaires au sein d'Opportunités Nouveau-Brunswick et de l'importance de ces liens. J'entends des gens parler de l'importance pour la province de trouver de nouveaux marchés d'exportation et de nouveaux marchés à l'extérieur de la province. Nous travaillons fort pour les petites entreprises, Madame la présidente, et je suis reconnaissant de la question provenant de l'autre côté de la Chambre.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Les propriétaires de petites entreprises dans la province subissent des pressions financières croissantes depuis des années, bien avant la guerre tarifaire et le mandat du gouvernement précédent. Bien que la conjoncture mondiale ait empiré la situation, la véritable crise provient de problèmes d'ordre structurel ignorés depuis longtemps, d'une pénurie chronique de main-d'oeuvre qualifiée, d'un accès limité au capital, d'une flambée des primes d'assurance et de la hausse des coûts des salaires et de l'électricité. Ce qui est pire encore, c'est l'augmentation incessante de l'impôt foncier, qui est maintenant un fardeau insupportable, surtout dans les centres urbains et semi-urbains.

Les petites entreprises ont l'impression d'être abandonnées et de devoir porter une part disproportionnée du fardeau fiscal sans recevoir un soutien adéquat des décideurs politiques. C'est bien plus qu'un enjeu financier ; c'est un échec politique. Si nous n'agissons pas, nous risquons de perdre l'épine dorsale de notre économie. Les petites entreprises méritent mieux. Le ministre responsable d'Opportunités NB s'engagera-t-il à adopter une stratégie sérieuse en commençant par éliminer complètement la portion provinciale de l'impôt foncier, comme c'est le cas chez nos voisins de l'Atlantique?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Je tiens vraiment à remercier le député d'en face de la question, Madame la présidente. Il a raison. En tant que propriétaire d'une petite entreprise, j'ai eu l'impression d'être abandonné, et c'est la raison pour laquelle je prends la parole à la Chambre aujourd'hui. Les petites entreprises ont été abandonnées pendant six ans. J'entends constamment des questions des parlementaires de l'autre côté de la Chambre au sujet d'enjeux qui auraient déjà dû être réglés. Nous sommes au pouvoir depuis six mois, Madame la présidente. Nous ne pouvons pas effacer six ans de négligence en six mois. À Opportunités Nouveau-Brunswick, nous travaillons fort pour appuyer les petites entreprises. Nous travaillons à un nouveau plan de développement économique. Je travaille avec mes collègues au sein du gouvernement pour mieux appuyer les entreprises du Nouveau-Brunswick, et, en fait, nous élaborerons un plan robuste pour la province, plan qui tiendra compte des petites entreprises.

Pour faire suite aux observations du ministre, je dirais que nous gelons effectivement les évaluations. Il s'agit d'un important pas en avant pour les petites entreprises. Merci, Madame la présidente.

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Hier, nous avons appris que le gouvernement Holt avait annulé le programme pilote mené en collaboration avec Teladoc dans les hôpitaux de Sussex et de St. Stephen. Il se trouve que ces deux hôpitaux se trouvent dans des circonscriptions qui ont élu des députés progressistes-conservateurs, mais je suis sûr que ce n'est qu'une coïncidence, car les coïncidences sont monnaie courante dans la politique libérale. Je suis tout aussi sûr que c'est une coïncidence que le ministre ait annulé le programme pilote à cinq mois de la date de fin prévue. C'est également une coïncidence que le ministre de la Santé n'ait pas voulu s'adresser aux médias hier.

Voici une autre pure coïncidence. Selon le Registre des lobbyistes, le ministre a fait l'objet de pressions de la part de la Société médicale du Nouveau-Brunswick en avril. Le ministre nous dira-t-il si la réunion en question portait sur l'annulation des services de Teladoc?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je voudrais tout d'abord remercier le député de Carleton North de m'avoir invité de nouveau. Je me rendrai dans votre collectivité. Nous travaillons à l'établissement dans votre ville d'une clinique où la prestation de soins se fait en collaboration.

Oui, je rencontre assez régulièrement les gens de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, compte tenu de la nature de mon portefeuille. Non, les contrats conclus avec Teladoc n'ont pas été annulés sur-le-champ. Il s'agissait de projets pilotes. Nous avons tiré des enseignements précieux des projets pilotes. Nous élargirons leur rôle d'une autre manière qui nous permettra d'offrir de meilleurs soins aux gens du comté de Charlotte et de la région du Sussex. Il se trouve simplement qu'il s'agit de collectivités qui ont besoin de soins primaires. Je suis content de les aider. Je ne fais pas de distinction entre les régions libérales et les régions conservatrices et j'imagine que la plupart des parlementaires de votre côté en conviendraient. Merci beaucoup.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre a déclaré officiellement que le programme pilote mené en collaboration avec Teladoc n'avait pas ajouté une seule heure aux heures d'ouverture des services d'urgence des hôpitaux. Auparavant, il s'est montré très précis et a soutenu que le projet n'avait pas ajouté une seule minute. Compte tenu d'une telle précision, le ministre doit disposer de données très détaillées. Le ministre dira-t-il à la Chambre qui a fourni ces données? Était-ce la Société médicale du Nouveau-Brunswick, laquelle s'oppose à la mise en oeuvre du programme depuis le tout début? Le ministre présentera-t-il les données à la Chambre?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que le programme n'a ajouté ni une minute, ni une

Questions orales

seconde, ni un mois. L'objectif du projet pilote était d'augmenter le nombre d'heures prévues dans nos services d'urgence. Il s'avère que le programme de Teladoc ne fonctionnerait dans une collectivité que si un médecin était assez proche de l'hôpital pour pouvoir fournir des soins en cas d'urgence. Or, ce n'était pas le cas à Sussex. Nous travaillons avec Teladoc pour voir s'il serait possible d'élargir les soins aux endroits où il y a un fournisseur de soins primaires ou un urgentiste à une distance raisonnable de l'hôpital ou de l'établissement. J'ai expliqué pourquoi aucune heure additionnelle n'avait été ajoutée. J'espère avoir répondu aux questions du député. Merci.

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, c'est aujourd'hui la Journée de l'air pur. Pour souligner cette journée, Moncton, Fredericton et Saint John offrent des services de transport en commun gratuit, car le transport collectif aide à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

Récemment, le chef du tiers parti et moi avons pris un train de VIA Rail de Moncton à Sackville. Il n'y a aucun train de banlieue au Nouveau-Brunswick ; le moyen de transport qui s'en rapproche le plus est donc le train régional de VIA Rail qui circule trois fois par semaine dans chaque direction entre Campbellton et Sackville. Ainsi, il a fallu 2 heures pour parcourir un trajet qui est censé se faire en 30 minutes en voiture. C'est embarrassant, Madame la présidente. Il nous faut un meilleur service de train et d'autobus interrégional au Nouveau-Brunswick. Le problème, c'est que personne n'est responsable de la question. La première ministre nommera-t-elle un ministre responsable du transport collectif pour que ce dernier puisse travailler avec VIA, Maritime Bus et d'autres parties prenantes afin d'améliorer les services de transport collectif interrégional dans la province?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous ne créerons pas de poste de ministre responsable du transport collectif. Il s'agit d'un dossier important auquel travaillent un certain nombre de ministères qui représentent les collectivités, notamment le ministère des Gouvernements locaux, la Société de développement régional, Opportunités Nouveau-Brunswick et le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Nous avons une excellente équipe de ministres, mais nous ne créerons pas un nouveau ministère pour chaque question qui est soulevée.

[Original]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, les gouvernements successifs n'ont pas agi dans le domaine du transport public, car personne n'est responsable du dossier. L'absence d'accès pour les gens du Nouveau-Brunswick à du transport public fiable et abordable entre les régions constitue un échec des gouvernements successifs.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Par conséquent, il n'y a personne à la table pour négocier la réparation de la ligne ferroviaire entre Campbellton et Moncton afin que les trains puissent circuler plus rapidement que les voitures pour relier le nord et le sud de la province. Personne n'est par ailleurs responsable de mettre en place des services abordables de transport interurbain par autobus, comme le service de transport à 2 \$ qui relie les régions de l'Île-du-Prince-Édouard.

La première ministre nommera-t-elle, sans nécessairement créer un ministère, un ministre responsable de l'amélioration des transports en commun interrégionaux?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je pense que la question est en partie semblable à celle à laquelle je viens de répondre.

Nous ne créerons aucun ministère ni ne nommerons aucun ministre responsable d'un dossier auquel une équipe travaille déjà. Je pense que le gouvernement doit éviter les cloisonnements administratifs dans son travail en ce moment. Il faut plutôt travailler de façon collaborative sur le terrain avec les municipalités. À l'échelle provinciale, la SDR appuie notre travail. Il faut aussi travailler à l'échelle fédérale pour nous assurer que les composantes du réseau de chemins de fer sont au bon endroit au pays. Nous continuerons le travail d'équipe avec les communautés et avec les gens sur le terrain pour faire avancer le dossier.

[Traduction]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, nous ne voulons pas la création d'un nouveau ministère, mais il faut qu'une personne du côté du gouvernement soit responsable du dossier. Si tout le monde en est responsable, alors personne ne l'est vraiment. Personne ne mène les efforts à cet égard. Le transport collectif est très important, entre autres, pour l'abordabilité, l'accessibilité, la qualité de l'air et la lutte contre les changements climatiques. Comme Ted Bartlett, de Transport Action Atlantic, a dit pendant le bulletin de nouvelles du matin à la radio de CBC, le service ferroviaire au Nouveau-Brunswick est une honte nationale.

Si la première ministre veut parler de projets d'édification de la nation et de collaboration interprovinciale qui permettraient de rassembler nos régions, l'amélioration du transport collectif dans les Maritimes serait un excellent point de départ. Imaginez un système de transport collectif qui relie de façon pratique les provinces des Maritimes.

La première ministre et actuelle présidente du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique s'engagera-t-elle à faire inclure le transport collectif à l'ordre du jour de la prochaine réunion?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La députée d'en face a raison. Nous voulons effectivement parler de projets d'édification de la nation. À titre de présidente du groupe des premiers ministres de l'Atlantique, je discute avec les gens du groupe, les gens du gouvernement fédéral et les gens du Nouveau-Brunswick de leurs priorités. C'est pourquoi je suis vraiment ravie que les intérêts du Nouveau-Brunswick aient occupé une place si importante pendant la réunion qui a eu lieu cette semaine en Saskatchewan.

Les priorités du gouvernement fédéral et les atouts du Nouveau-Brunswick peuvent contribuer à la création d'un système énergétique solide et résilient, ce qui nous permettra de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick des tarifs abordables et concurrentiels. Les gens me disent qu'il s'agit là d'une priorité. C'est une chose à laquelle nous travaillons, à laquelle le gouvernement fédéral travaille et à laquelle nos collègues des provinces de l'Atlantique travaillent.

Nous avons parlé d'infrastructures commerciales comme étant des moyens nous permettant de renforcer notre économie et de créer le genre d'emploi que veulent occuper les gens du Nouveau-Brunswick. J'étais ravie de voir que nos ports ont occupé une place importante pendant la réunion. Nous avons parlé de nouvelle capacité nette sur le plan nucléaire, un domaine dans lequel le Nouveau-Brunswick est un chef de file, et de la façon dont ce secteur peut soutenir le développement de l'économie et la création d'emplois. Nous avons parlé de minéraux critiques. Le Nouveau-Brunswick est absolument un chef de file en ce qui concerne les projets d'édification de la nation, et je suis très fière de représenter la province.

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Je veux revenir sur la dernière question posée au ministre de la Santé. La directrice générale du réseau de santé Horizon, Margaret Melanson, a dit que, aux deux hôpitaux en question, le personnel de Teladoc avait servi 656 patients, ce qui représente environ 20 % des visites aux urgences. Je ne comprends pas très bien pourquoi les données de la directrice générale diffèrent de celles du ministre, puisqu'elle dit que 20 % des personnes qui se sont présentées aux urgences ont été servies par Teladoc, et qu'il dit qu'aucune minute n'a été ajoutée. Je crois que, dans sa réponse précédente, il a dit qu'aucune seconde n'avait été ajoutée.

J'aimerais savoir pourquoi il y a une divergence entre les deux. Ont-ils reçu la même formation sur les médias offerte par Porter O'Brien?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que nous avons les mêmes données — pas une

Questions orales

heure de plus de prestation de services n'a été assurée par des urgentistes. De nombreuses personnes classées au niveau 4 ou 5 ont eu une consultation pendant les heures de services. Il s'agit là des personnes qui devraient recevoir des soins dans la collectivité. Nous travaillons très fort pour élargir les activités des cliniques de soins offerts en collaboration dans le comté de Charlotte et la région de Sussex, ainsi que dans de nombreuses autres régions de la province, notamment celle de Carleton Nord. Il n'y a pas d'écart entre les données dont nous disposons. Deux questions différentes se posent, ici. Combien d'heures additionnelles y a-t-il eu? Combien de personnes additionnelles y avait-il pendant les heures de services? Merci de la question.

LOBBYISTES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : J'aimerais approfondir la question du rapport qui lie le gouvernement et Porter O'Brien et du travail qui a été réalisé avec l'organisme en question. Selon les chiffres que j'ai, Porter O'Brien a réalisé un investissement assez considérable dans le gouvernement et dans la candidature de la première ministre à la direction de son parti. Grâce aux questions que nous avons posées précédemment, nous savons que beaucoup d'activités de lobbying ont été menées par cet organisme ; j'aimerais donc que la première ministre nous dise... Elle a parlé du contrat qu'elle avait conclu avec Porter O'Brien. Je crois qu'elle a révélé aux médias qu'il était question d'une somme de 6 000 \$ par mois pour la durée du contrat. Nous sommes aussi au courant d'au moins 10 ministres qui ont reçu de la formation au coût de 1 800 \$ par personne, si je me souviens bien.

J'aimerais connaître à combien s'élèvent les dépenses totales consacrées à Porter O'Brien par son gouvernement jusqu'à présent. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Je veux profiter de l'occasion pour souligner l'importance du registre des lobbyistes. Je pense que le tout témoigne ici des efforts que notre gouvernement a déployés en matière de transparence. Il est question de renseignements... En fait, c'est un ancien gouvernement libéral qui a créé le registre des lobbyistes pour que ces renseignements soient mis à la disposition des gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement précédent n'a rien fait à l'égard du registre. Il ne l'a pas renforcé ni amélioré. En fait, l'ancien ministre, Brian Macdonald, n'a pas réussi à s'organiser pour ajouter ses renseignements au registre, même s'il faisait la promotion d'un contrat avec CHL auprès de l'ancien gouvernement.

Nous sommes conscients que le registre des lobbyistes comporte certains problèmes. Je serai ravie de trouver le total comme on me l'a demandé. Nous pouvons consulter les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

membres du personnel des Finances et déterminer quel est le nombre en question. Cela ne devrait pas poser problème.

Toutefois, je pense que l'important, c'est à quel point il est formidable que les renseignements soient accessibles. Nous les mettons à la disposition de tout le monde. Nous renforcerons le registre, car il n'y a rien à cacher pour ce qui est de la liste des personnes que nous rencontrons et des mesures que nous prenons pour faire valoir les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick, bâtir la province et contribuer à bâtir le Canada de la façon dont les gens du Nouveau-Brunswick nous demandent de le faire. Voilà une chose que le gouvernement précédent n'a pas faite.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.